

Projet d'une nouvelle délibération concordante des communes intercommunalités et PETR du bassin de vie de Remiremont et des territoires de Bruyères et du Nord Haut de Saône

Sur proposition demadame ou de monsieur le Maire, madame la Présidente de la communauté de communes ou de monsieur le Président, de monsieur le président du PETR,

Qui soumet une nouvelle fois au vote du conseil une délibération concordante entre communes, intercommunalités et Pôles d'équilibre territorial rural pour :

- affirmer avec vigueur notre identité et notre spécificité territoriale reconnue par « la loi montagne » du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne complétée par la loi montagne 2 de décembre 2016
- confirmer les délibérations déjà prises antérieurement concernant l'exigence du maintien d'un service public hospitalier complet à Remiremont (avec services de médecine et d'urgences 24/24, chirurgie et maternité, gravement mise en cause dans le projet médical
 - o pour une égalité d'accès à moins de trente minutes sur tout notre territoire,
 - o pour réduire les risques de pertes de chance liés au temps de transport
 - o pour limiter les émissions de CO² comme les dépenses engendrées, pour les usagers et le Sdis notamment, par des trajets plus longs vers d'autres hôpitaux,
- réclamer avec force la réouverture du service des urgences à l'hôpital de Remiremont la nuit et les week-ends et refuser des fermetures provisoires qui masquent une volonté de démantèlement du service public (+ de 500 jours de fermeture des urgences à Remiremont, plus de 7 ans de fermeture provisoire du Centre médico psychologique de Bruyères),
- exiger que l'Agence Régionale de Santé reconsidère le découpage territorial des établissements de santé et que Remiremont ne soit plus rattaché aux Vosges centrales mais bien considéré comme établissement hospitalier du Massif du Sud vosgien au même titre que Bussang et Le Thillot,
- demander qu'une direction déléguée, responsable et durable soit affectée à Remiremont
- refuser de voir nos établissements de santé se transformer insidieusement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- renouveler son adhésion à l'Ademah pour l'année 2025 pour confirmer notre volonté de participer à la défense et à la promotion de notre territoire de montagne qui doit pouvoir s'appuyer sur des établissements de santé de qualité pour toutes les générations d'habitants permanents ou saisonniers du massif et des vallées.
- adresser la dite délibération à madame la Ministre du Travail, de la Santé des Solidarités et des Familles, à madame la Directrice régionale de l'ARS, madame la déléguée territoriale de l'ARS dans les Vosges, madame la Préfète des Vosges